



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 14 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze mars à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

**PRESENTS :** MMES AJCHENBAUM - ARMENGAUD - VALERO - KAZIMIERCZACK - MM AYRAL - COLOMBIER - VIALA D. - VERNHES - MMES AUSSAGUES (Suppléante) - FRANCES (Suppléante) - FRASSIN - RABOU - MM ALBERT - BAZART - BOUTIE - BRESSOLLES - CRIQUET - GARDELLE - GAYRAUD - JULIE (Suppléant) - LAROCHE - LENCOU - MAZARS - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE.

Mme Laurence BONNASSIEUX a donné pouvoir à M. Thierry BARDOU.  
Mme Evelyne FADDI a donné pouvoir à M. Laurent VANDENDRIESSCHE.

N° 2023/30

**Objet : Environnement : Attribution d'une mission d'accompagnement, de conseil et de suivi en photovoltaïque sur une partie du patrimoine bâti et parkings de la CCLPA**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil de Communauté la volonté de pouvoir étudier la pertinence d'installer sur le bâtiment et parkings de la Maison du Pays à Serviès et sur le bâtiment et parkings des services techniques à Lautrec des panneaux photovoltaïques.

Pour ce faire, plusieurs devis ont été sollicités et il a été constaté une réelle difficulté à avoir un retour, compte tenu du plan de charge actuel des entreprises spécialisées en photovoltaïque.

Monsieur le Président propose de retenir le devis de l'entreprise OCCI SOLIS domiciliée 81 130 Cagnac les Mines qui prévoit une mission d'accompagnement, de conseil et de suivi en photovoltaïque sur une partie du patrimoine bâti et parkings de la CCLPA, à savoir aux services administratifs à Serviès et aux services techniques à Lautrec, pour un montant de 2.250 € HT. Cette mission comprend une visite des sites et la réalisation d'un avant-projet technique sommaire (Etude du gisement, prise en compte des masques, étude de productible selon les calepinages retenus, étude de rentabilité et assistance et conseil dans le choix des matériaux).

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide d'attribuer à l'entreprise OCCI SOLIS domiciliée 81 130 Cagnac les Mines une mission d'accompagnement, de conseil et de suivi en photovoltaïque sur une partie du patrimoine bâti et parkings de la CCLPA, à savoir aux services administratifs à Serviès et aux services techniques à Lautrec, pour un montant de 2.250 € HT,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de la présente décision,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Principal 2023.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président  
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance  
Francis THOMAS

